

Annexe 4.3 : proposition d'agencement minimum d'un CSCR s'implantant dans un bassin de population de plus de 30 000 habitants dans moins de 5 kilomètres de rayon ou avec plus de 1 accouchement prévu par jour. La séparation en secteurs peut se faire dans des bâtiments séparés, à différents étages ou par entrées distinctes. Adapté des recommandations du ministère de la Santé du Burkina Faso¹²⁰.

Appellation du local	Observations	Surface minimale (m ²)
Secteur « dispensaire »		
Salle de consultation/bureau du soignant chef du centre	avec point d'eau et source d'énergie	20-25
Salle d'attente	lieu abrité (couloir, porche) ou pièce à part	15
Salle de soins, pansements et petite chirurgie	avec point d'eau et source d'énergie	20-25
Accueil	avec point d'eau et source d'énergie	20
Sanitaires externes	1 latrine et 1 douche	6
Office pour le personnel	détente et bureau supplémentaire	10
Local de rangement	pour le matériel d'entretien	6
+/- Salle de mise en observation	selon les objectifs du centre, maximum 4 lits	25
Total surface utile (m²)		97-132
Secteur de la maternité		
Salle d'attente	lieu abrité (couloir, porche) ou pièce à part	15
Salle de consultation	avec point d'eau et source d'énergie	15
Salle de travail	2 lits et source d'énergie	15
Salle d'accouchement	avec point d'eau et source d'énergie	25
Suite de couches	maximum 4 lits	25
Sanitaires externes	1 latrine et 1 douche	6
Office pour le personnel	détente et bureau supplémentaire	10
Local de rangement	pour le matériel d'entretien	6
Total surface utile (m²)		117

120. ministère de la Santé du Burkina Faso (2004).

Secteur « services communs »		
Vente des médicaments	comptoir de vente protégé (grille) avec point d'eau et source d'énergie	10-15
Magasin pour les médicaments et les vaccins	avec point d'eau et source d'énergie	20
Salle de vaccinations		10
Entrepôt	Matériel, mobilette, etc.	10-15
Total surface utile (m²)		50-60